



Bases sur les flux de mobilité : documentation

MRE : Migrations résidentielles (lieu de résidence actuelle - lieu de résidence antérieure)



Présentation

Les bases sur les flux de "migrations résidentielles" fournissent, pour l'ensemble des communes (France métropolitaine et DOM), les effectifs correspondant aux croisements du lieu de résidence l'année N avec le lieu de résidence au 01/01/N-5, N étant l'année où la personne a été recensée.

Pour Paris, Lyon et Marseille les données sont disponibles au niveau arrondissement municipal (ARM) uniquement. Les données communales correspondantes sont à reconstituer.

Les données sont issues de l'exploitation complémentaire du recensement afin d'assurer leur cohérence avec les fichiers détail bilocalisés, eux-mêmes issus de l'exploitation complémentaire (cf. rubrique Source). Elles sont présentées dans les limites géographiques en vigueur au 1er janvier 2010. Pour en savoir plus, consulter la documentation du fichier géographique de la rubrique "Connaître et utiliser la géographie" du menu "Documentation et géographie".

Champ statistique : Population âgée de 5 ans ou plus (en toute rigueur : personnes nées avant le 1er janvier 5 ans avant).

Définitions

Âge

L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions :

- l'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de collecte de l'information et l'année de naissance ;
- l'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire.

Par exemple, à la date du 1er janvier 2006, un individu né le 10 octobre 1925 est âgé de 81 ans en âge atteint dans l'année et de 80 ans si l'on considère son âge en années révolues.

Les résultats du recensement de la population sont désormais présentés en utilisant l'âge en années révolues.

Remarque(s)

Les résultats du recensement de la population de 1999 et des recensements antérieurs étaient présentés en utilisant l'âge en différence de millésimes.

Désormais, depuis 2004, lorsque les données des recensements sont comparées, les âges sont tous exprimés en années révolues.

Lieu de résidence 5 ans auparavant

Il s'agit du lieu de résidence 5 ans avant l'enquête de recensement. Les personnes concernées sont donc âgées de 5 ans ou plus au 1er janvier de l'année d'enquête. Parmi ces personnes, on distingue celles qui habitaient :

- dans le même logement ;
- dans un autre logement de la même commune ;
- dans une autre commune.

Par convention, on considère que les personnes sans-abri, les marinières, les personnes vivant en habitation mobile et les personnes détenues avaient pour lieu de résidence 5 ans auparavant un autre logement de la commune au sein de laquelle elles sont comptabilisées.

Remarque(s)

Depuis 2004, avec le recensement rénové, les enfants de moins de cinq ans ne sont pas inclus dans la population susceptible d'avoir migré car ils n'étaient pas nés à la date de référence prise en compte pour la détermination du lieu de résidence antérieure. Dans les recensements précédents, on leur affectait, selon les cas, le lieu de résidence antérieure de la mère de famille, du père de famille ou de la personne de référence du ménage.

Mode d'utilisation des données

Les bases sur les flux de mobilité relative aux migrations résidentielles sont mises à disposition en format Texte et en format Excel.

La base de données au format Texte fournit aux utilisateurs l'ensemble des flux bilocalisés, en leur offrant la possibilité de regrouper des communes et/ou des ARM pour constituer un zonage personnalisé. Issues de calculs liés aux techniques d'échantillonnage, les données en effectifs sont fournies avec six décimales ; celles-ci doivent être utilisées pour tous les calculs réalisés, de façon à éviter les erreurs d'arrondis. La première ligne de cette base décrit l'ordre de

lecture des variables. Les informations relatives à chaque variable sont séparées par le caractère ' ; ' (cf. rubrique Liste des variables).

La base de données au format Excel comporte deux onglets :

1 - un onglet "TOTAL" où chaque ligne correspond à une commune de résidence avec en colonnes :

- son code géographique,
- le libellé correspondant,
- la population stable (Population âgée de 5 ans ou plus habitant dans la même commune ou ARM 5 ans auparavant),
- la population mobile (Population âgée de 5 ans ou plus habitant dans une autre commune ou ARM 5 ans auparavant),
- l'ensemble de la population (en référence au champ statistique retenu, c'est-à-dire Population âgée de 5 ans ou plus) ;

2 - un onglet "FLUX >= 100" où chaque ligne fournit les principaux flux entre commune ou ARM de résidence et commune ou ARM de résidence 5 ans auparavant, avec un seuil fixé à 100. Chaque commune ou ARM est représentée par son code géographique et le libellé correspondant. La consultation de ce tableau permet d'avoir rapidement une idée sur l'importance des flux de migrations résidentielles. Pour analyser les flux entre deux zones constituées de regroupement de communes et/ou d'ARM, il est recommandé d'utiliser la base de données au format Texte car il prend en compte tous les flux, sans considération de seuil.

Pourquoi le seuil est fixé à 100 ?

Un tableau au format Excel (Excel 2000 et versions antérieures) ne doit pas comporter plus de 65 000 lignes. Afin de respecter cette contrainte technique, seuls les flux importants (au minimum 100) figurent dans le deuxième onglet.

Pour faire des analyses plus approfondies sur les migrations résidentielles, il est recommandé d'utiliser les fichiers détail anonymisés qui comportent des variables relatives aux caractéristiques de l'individu ou du ménage (âge, sexe, secteur d'activité, catégorie socioprofessionnelle, diplôme, type de ménage et taille, mode de cohabitation, etc.). Ces fichiers sont accessibles à partir du menu "Bases de données" et peuvent être exploités par des utilisateurs expérimentés.

Conseils d'utilisation

A - Pour les personnes recensées l'année N, la date de référence pour déterminer leur résidence antérieure est le 1er janvier N-5. Ne sont concernées que les personnes nées avant cette date. Sont donc exclus les enfants de moins de 5 ans plus, parmi ceux qui sont âgées de 5 ans, ceux qui ont fêté leur 5e anniversaire entre le 1er janvier N et la date de référence du recensement, soit le 3e jeudi du mois de janvier N.

B - Les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance. Les effectifs inférieurs à 200 doivent être maniés avec précaution car, en raison de l'imprécision liée au sondage, ils peuvent ne pas être significatifs.

Pour plus d'information méthodologique, consulter les fiches "Conseils pour l'utilisation des résultats du recensement" du menu "Documentation et géographie", rubrique "Comprendre les concepts". Ces fiches présentent les caractéristiques nouvelles du recensement de la population et traitent de leurs conséquences sur l'utilisation des données. Elles précisent, en particulier, les changements affectant les principales variables statistiques et leur comparabilité avec les recensements précédents.

Source

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre ainsi que leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail ou domicile-études, etc.

Aujourd'hui la société évolue rapidement et pour mieux comprendre ses mouvements, le recensement a changé de rythme : grâce à cette nouvelle méthode, des informations régulières et récentes sont produites chaque année. Ce recensement renoué succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition. Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus, réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements. En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte. Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles et d'obtenir une bonne fiabilité des données.

Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Ainsi, à partir de fin 2008, il a été possible d'élaborer puis de diffuser les résultats complets du recensement millésimé 2006, date du milieu de la période. Depuis lors et chaque année, les résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles

les plus récentes : abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle.

Le nouveau recensement de la population fait l'objet, comme les anciens recensements généraux, d'une exploitation statistique réalisée en deux temps : une exploitation principale et une exploitation complémentaire. L'exploitation principale porte sur l'ensemble des bulletins collectés mais pas sur l'ensemble des variables. L'exploitation complémentaire fournit, en plus, des résultats sur les professions et catégories socioprofessionnelles, les secteurs d'activité économique et la structure familiale des ménages. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, elle porte sur un quart des ménages. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'exploitation complémentaire porte sur l'ensemble des bulletins collectés auprès des ménages, soit environ 40 %. Pour toutes les communes, l'exploitation complémentaire porte également sur un individu des communautés sur quatre.

Jusqu'en 1999, la première étape d'exploitation du recensement consistait en un comptage des bulletins appelé "dénombrement". Cette étape est désormais intégrée à l'exploitation statistique.

Liste des variables

Nom de la variable	Libellé
CODGEO	Département et commune du lieu de résidence (arrondissement municipal pour Paris, Lyon, Marseille)
LIBGEO	Libellé de la commune du lieu de résidence (arrondissement municipal pour Paris, Lyon, Marseille)
DCRAN	Département et commune de résidence antérieure (arrondissement municipal pour Paris, Lyon, Marseille)
L_DCRAN	Libellé de la commune de résidence 5 ans auparavant (arrondissement municipal pour Paris, Lyon, Marseille)
NBFLUX_C08_POP05P	Nombre de personnes de 5 ans ou plus ayant migré de la commune ou de l'arrondissement municipal de résidence antérieure vers la commune ou l'arrondissement municipal de résidence